**C’est quoi cette histoire de notes de bas de page ?** *Carole, les faits et toi* **Épisode 5**

Dans l’épisode précédent, je t’ai expliqué que faire de l’histoire, ce n’est pas juste poser des dates sur des événements, et puis que Cap ou pas, c’est un jeu…

Mais comme on ne se refait pas, j’aimerais bien profiter de ce moment pour expliciter certains choix, et apporter quelques nuances chronologiques… quelques repères de temps.

Dans les règles du jeu, je t’explique que tu vas faire vivre un personnage à la fin du Moyen Age. Pour que tu te repères un peu dans cette longue période historique, j’ai dit que nous allions nous projeter dans les XIVe et XVe siècles.

Mais soyons claire, aucun des événements majeurs de ces deux siècles ne seront exploités en tant que tels dans le jeu, rien sur les guerres entre les rois français et anglais, qu’on appelle la Guerre de Cent Ans… ni sur la guerre civile entre les partis Armagnac et Bourguignon, rien sur la saignée démographique qu’ont infligé à la population européenne les épisodes d’épidémie de peste, à partir de la Peste Noire, rien non plus sur les mutations socio-économiques de la fin du Moyen Age.

Pour certaines aventures, je me suis même plutôt inspirée du XIIIe siècle, et même parfois du XIIe siècle.

Alors tu vas me dire qu’il a bon dos mon souci de la contextualisation, mon paramétrage des données historiques : entre les années 1100 (qui annoncent le XIIe siècle) et les années 1400 (qui annoncent le XVe siècle), cela ne peut pas être bonnet blanc et blanc bonnet...

Et ce n’est pas parce qu’on se dit qu’on va être « au Moyen Age », que cette étiquette va nous suffire, comme si en 10 siècles, en 1000 ans, rien n’avait changé.

J’ai essayé de te présenter des situations qui sont crédibles à plusieurs égards à l’une ou l’autre de ces époques, des mécaniques sociales qui sont documentées par des sources à partir du XIIe, ou du XIIIe siècle, des types d’interaction entre des groupes sociaux qui sont marqués par des phénomènes de continuité, et d’autres qui ont pu connaître des évolutions particulières à partir du XIIIe, ou du XIVe siècle.

Laisse-moi te donner quelques exemples :

Quand tu choisis de faire vivre une vie de chevalier à Jehan, tu vas l’inscrire dans un réseau de relations sociales au sein des puissants hommes libres de la société médiévale, qu’on appelle les « aristocrates » … Ces relations « féodo-vassaliques », elles se mettent en place, telles que je te les propose, au cours des XIIe et XIIIe siècles. Les rapports de fidélité entre les hommes libres, les seigneurs, les modes de vie qui permettent de distinguer les « nobles » du reste de la population laïque, que ce sont les « *rustici* », les « rustres » qui vivent à la campagne et exploitent la terre, ou les bourgeois, en ville ; les tournois, l’ost, c’est-à-dire le service armé dû au roi, en tant que seigneur ou suzerain (le nom qu’on donne au seigneur des seigneurs), tout cela fonctionne bien pour les deux siècles centraux, des XIIe et XIIIe s. Et même si c’est un peu différent pour les XIVe et XVe siècle, il faut reconnaître que c’est comme cela aussi souvent que l’on se représente la vie des chevaliers, dans l’imaginaire populaire.

Pour les paysans que rencontrent les aristocrates dans le jeu, il faut aussi avoir conscience que ceux-là ne sollicitent plus guère, à la fin du Moyen Age, des « chartes de coutumes » : ces documents ont été produits aux XIIe et XIIIe siècles, pour consolider par l’écrit la nature de la domination seigneuriale qui devait s’exercer sur eux… En contexte d’expansion des terroirs, de défrichements pour mettre en culture les marais, les forêts, pour nourrir une population en pleine croissance, le rapport de force entre seigneurs et paysans permettait d’ouvrir des espaces de négociation…

Pour évoquer certaines attentes sociales à l’égard des filles de l’aristocratie, je me suis appuyée sur des sources de la fin du XIVe siècle, un ouvrage écrit par un père à l’attention de ces trois filles, un petit noble du choletais, le Chevalier de la Tour Landry.

Dans les parcours possibles de Jehan, quand il ne naît pas dans l’aristocratie, mais dans le monde des villes, je me suis inspiré de ce que disaient les corporations de maîtres et apprentis, telles qu’elles se sont structurées au XIIIe siècle. Les métiers que tu vas peut-être découvrir dans ce jeu, et les règlementations qui excluent plus ou moins les bâtards de leurs membres, ou plus ou moins explicitement, je les ai documentés à partir d’un document bien connu des historiens et historiennes du XIIIe siècle : le livre des Métiers du prévôt de Paris, Etienne Boileau. C’est le représentant du seigneur de la ville de Paris, dans les années 1260, et à cette époque le seigneur de la ville de Paris, ce n’est autre que le roi de France, en l’occurrence Louis IX (désigné souvent comme saint Louis, parce qu’il a été canonisé à la fin du XIIIe siècle).

Quand Marguerite ou Jehan vont vivre dans le monde des clercs, plutôt que des laïcs, j’ai eu aussi à cœur de te montrer comment certains monastères (le lieu de vie des moines) pouvaient avoir accueilli de meilleure grâce les bâtards que le monde des prêtres, sur la seule promesse de leur vie entière de renoncements.

Si tu décides de faire l’expérience de la vie monastique pour ton petit Jehan, fils d’aristocrate ou fils de bourgeois, tu verras que les obstacles sur son chemin ne seront pas les mêmes que pour une vie de prêtre, de clerc séculier (dans le siècle, par opposition au cloître, au monastère, « hors du monde »). Mais cette situation moins défavorable pour les futurs moines que pour les futurs prêtres a connu des évolutions à la fin du XIIIe siècle, comme l’ont bien montré des recherches de collègues.

Alors pour que tu comprennes aussi comment les choses se passaient pour les fils et filles nés d’un couple illégitime, j’ai profité des expériences de vie que tu allais peut-être tenter pour la petite Marguerite, fille d’aristocrate. Tu pourras essayer de trouver les différences entre les filles et les garçons, dans les carrières monastiques. Pour le coup, c’est l’ancrage chronologique différencié des deux parcours qui expliquera les divergences : une coloration plus crédible dans le courant du XIIIe siècle, pour les moines, et plus fin XIIIe et au-delà pour les moniales (ou les nonnes). Pour les filles, il sera explicitement question de religieuses cisterciennes, puisque cet ordre exigeait bien que leurs membres soient de naissance légitime, mais permettait quand même aux bâtards de devenir moine, et de gravir quelques échelons dans la hiérarchie du monastère, en sollicitant soit du pape, soit du chapitre général de l’ordre, des dispenses en bonne et due forme.

Ce qu’il y a de plus spécifique aux deux derniers siècles du Moyen Age, les XIVe et XVe siècles, ce sont d’ailleurs bien ces fonds d’archives produits par la Pénitencerie apostolique (des dispenses de défaut de naissance) ou par la Chancellerie du roi de France (des lettres de légitimation). Mais, là aussi, suis-moi dans les fonds d’archives et l’histoire de leur mise en place, il va y avoir un décalage…

 En 1300, un premier registre de lettres scellées de cire verte, donc à valeur perpétuelle conserve la mémoire de ces lettres de « grâce » qu’on n’appelle pas encore « légitimation ». Il prend place dans ce qu’on nommera plus tard le « Trésor des Chartes » de la chancellerie du Roi de France. Nous sommes sous le règne de Philippe IV le Bel. Les bâtards qui en bénéficient pourront transmettre librement leurs biens. C’est le début de l’histoire de la légitimation royale.

Le service de la Pénitencerie pontificale, qu’on appelle la Pénitencerie apostolique est pour sa part un service administratif des papes, et un tribunal destiné à entendre les confessions des pèlerins. Il nait au XIIIe siècle. Le cardinal Pénitencier a mandat du pape pour étudier les suppliques, les requêtes, qui lui sont adressées par des clercs et des laïcs qui demandent des « dispenses », des dérogations particulières à leur situation, conjugale ou cléricale notamment. Il faut attendre le début du XVe siècle pour qu’un registre garde mémoire des suppliques. Mais la pratique dispensatoire, le fait d’accorder des lettres qui lèvent l’irrégularité que constitue un « défaut de naissance », c’est-à-dire le fait d’être né de parents qui n’étaient pas des époux légitimes, cela existe depuis le XIIIe siècle… D’autres recueils, d’autres sources permettent d’en faire l’histoire, comme l’ont fait récemment Arnaud Fossier ou Romain Chevalier. La Chancellerie pontificale est à l’ouvrage ! Et revoilà donc qu’il est possible de jouer avec le XIIIe siècle et de voir les organes de la Curie pontificale se mettre en place…

 Ces sources (quels que soient les fonds qui les conservent, les spécialistes qui les mettent en forme, et les administrations qui les expédient) nous donnent surtout à voir comment les principales autorités du temps, les autorités ecclésiastiques (le pape, d’abord), et les autorités séculières, royales, mais aussi princière (car j’aurais pu ajouter les légitimations accordées par le duc de Bourgogne, et conservées dès la fin du XIVe siècle), de voir donc comment ces autorités ont élaboré un cadre de pensée et des circuits qui ont permis d’envisager la résolution de tout ou partie des incapacités créés par la bâtardise : cela ne s’est pas fait sans étapes, sans prise en compte des « intérêts bien compris » des autorités comme des individus suppliant une « grâce spéciale » ou une suspension de l’application de la rigueur de la loi, au nom de la « miséricorde ». Et voilà qu’on entend un vocabulaire bien spécifique à ces siècles médiévaux qui spécifie un peu, derrière la rhétorique du pouvoir, des manières de penser le monde et de gouverner les hommes comme les âmes…

En matière d’organisation de l’espace, j’ai proposé des abstractions : notamment l’idée que le rouage administratif du pouvoir royal serait dans un espace « capitale », Paris, au nord de la carte imaginée pour le jeu. Les rois Capétiens et Valois qui ont accordé des lettres de légitimation n’ont pas pu inscrire leur autorité politique et administrative à Paris sans discontinuité à cause des aléas politiques de la Guerre de Cent Ans.

J’ai abstrait aussi l’idée que le pouvoir du pape serait au Sud de la carte, au-delà d’une chaîne de montagne, « outre-monts » comme on aurait pu dire… Rome n’a pas toujours été le territoire exclusif d’accueil des papes du moyen âge, tout spécialement dans les siècles de crise appelée Grand Schisme quand co-existent des pouvoirs pontificaux concurrents : à Rome et à Avignon, entre 1378 et 1417.

Faire de l’histoire, c’est du sérieux, mais pour jouer ensemble, nous allons faire « comme si » tous les chemins menaient vraiment à Rome…

FIN

Crédits

* « Pour délaisser tristesse et joye », anonyme, ms. Ox. Bod., 213, dans *Je loe amour*. *Chansons à la cour de Bourgogne au XVe siècle*, Anne Delafosse et Angélique Mauillon, 2014.
* « J’attendray tant qu’il vous plaira », Guilaume Dufay, dans *Je loe amour*. *Chansons à la cour de Bourgogne au XVe siècle*, Anne Delafosse et Angélique Mauillon, 2014.
* « Basse Danse, Va-t-en mon amoureux désir », ms. de Marguerite d’Autriche, dans *Je loe amour*. *Chansons à la cour de Bourgogne au XVe siècle*, Anne Delafosse et Angélique Mauillon, 2014.
* El.iota, « Vie d’bâtard », création originale pour le programme Fil\_IAM